

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité- Justice

Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif

Visa :D.G.L.T.E.J.O

1250

Ministère Secréariat Général du Gouvernement
II VISA LEGISLATION



Arrêté /M.E.N.F.T.R./fixant le calendrier des Examens de l'Enseignement Fondamental et Secondaire pour l'année scolaire 2022-2023

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif ;

- ❖ Vu la loi n° 2022 - 023 du 17 août 2022, relatif à la loi de l'orientation du Système Educatif National ;
- ❖ Vu le décret n° 2011 - 034 du 1^{er} février 2011, portant réorganisation du Baccalauréat national, modifié par le décret n° 2011 - 334 du 18 décembre 2011, le décret n° 2016 - 130 du 12 juillet 2016, le décret n° 2018 - 005 du 10 janvier 2018 ;
- ❖ Vu le décret n° 2018 - 006 du 10 janvier 2018, portant réorganisation du diplôme du Brevet d'études du premier cycle secondaire ;
- ❖ Vu le décret n° 157 - 2007 du 06 septembre 2007, relatif au Conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- ❖ Vu le décret n° 145.2022 du 26 septembre 2022, portant nomination de certains membres du Gouvernement ;
- ❖ Vu le décret n° 078-2020 du 31 mai 2021, fixant les attributions du Ministre de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif et l'organisation de l'administration centrale de son département ;
- ❖ Vu l'arrêté n°492 du 05 mai 2004, portant réorganisation de l'examen du concours de fin d'études fondamentales.

Arrête

Article premier : Les Examens relevant du Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif au titre de l'année scolaire 2022-2023, sont fixés selon le calendrier suivant :

A-Enseignement Fondamental

I. Examen- concours d'entrée en 1^oAS et Certificat d'Etudes Fondamentales :

1. Le registre de candidature est ouvert du lundi 19 décembre 2022 à 8 heures au vendredi 10 février 2023 à 12h ;
2. Epreuves écrites de l'Examen- concours d'entrée en 1^oAS: les 05 et 06 juin 2023 ;
3. Commission de synthèse : à partir du 28 juin 2023 à 9 heures ;
4. Concours d'entrée aux établissements d'excellence le 24 juillet 2023.

II. Compositions :

1. Composition du 1^{er} trimestre :

- 1.1 - pour les classes autres que la 6^{ème} année du 26 au 30 décembre 2022 ;
- 2.1 - pour la 6^{ème} année (1^{er} concours blanc) le 29 et 30 décembre 2022.

2. Composition du 2^{ème} trimestre :

- 1.1 - pour les classes autres que la 6^{ème} année du 20 au 24 mars 2023 ;
- 2.1 - pour la 6^{ème} année (2^{ème} concours blanc) le 23 et 24 mars 2023.

3-Composition de passage : du lundi 29 mai au vendredi 02 juin 2023.

B - Enseignement Secondaire

I- Compositions :

1. Composition du 1^{er} trimestre :

Pour toutes les classes (y compris les quatrièmes et les septièmes) du 26 au 30 décembre 2022

2. Composition du 2^{ème} trimestre :

- 2.1 - pour les classes autres que la 7^{ème} et la 4^{ème} du 20 au 24 mars 2023 ;
- 2.2 - pour les Quatrièmes (Brevet blanc) : du 22 au 24 mars 2023 ;
- 2.3 - pour les Terminales (1^{er} BAC blanc) : du 21 au 24 mars 2023 ;
- 2.4 - (2^{ème} BAC blanc) : du 16 au 19 mai 2023.

3- composition de fin d'année : du lundi 29 mai au vendredi 02 juin 2023.

II- Baccalauréat :

- a. Le registre de candidature est ouvert du lundi 19 décembre 2022 à 8 heures au vendredi 10 février 2023 à 12h ;
- b. Examen de la session normale : les 19,20,21 et 22 juin 2023 ;
- c. Bac Technique (TMGM) du 14 au 22 juin 2023 ;
- d. Correction de l'examen de la session normale à partir du 01 juillet 2023 ;
- e. Examen de la session complémentaire les 24 et 25 juillet 2023 ;
- f. Correction de l'examen de la session complémentaire à partir du 29 juillet 2023.

III- Brevet d'étude du premier cycle :

- a. Le registre de candidature est ouvert du lundi 19 décembre 2022 à 8 heures au vendredi 10 février 2023 à 12h ;
- b. Epreuves écrites les 07, 08 et 09 juin 2023 ;
- c. Réunion du Secrétariat, à partir du 10 juin 2023 ;
- d. Correction à la fin des travaux du secrétariat.

IV- Epreuve de l'Education physique :

- a. Epreuve de l'éducation physique du BAC : du 10 au 21 avril 2023;
- b. Epreuve de l'éducation physique du BEPC : du 17 au 21 avril 2023.

Article 2 : La Directrice Générale de l'Enseignement et le Directeur des Examens et Concours sont chargés - chacun en ce qui le concerne - de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

24 NOV 2022

Fait à Nouakchott le.....

Brahim Vall OULD MOHAMED LEMINE



Ampliations :

- P.M/S.G.G
- M.S.G.P.R
- M.E.N.R.S.E
- D.G.E
- D.E.C
- J.O
- Wilayas
- A.N